

Compte-rendu Conseil Municipal
Séance du 22 juillet 2020

• **Approbation des comptes de gestion :**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives éventuelles s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné, des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'aucune observation n'a été effectuée ;

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

• **Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019**

Le conseil municipal constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2018	VIREMEN T A LA SI	RESULTAT EXERCICE 2019	RESTE A REALISER D R	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST	-94 091,35€		+ 4964,14€			-89 127,21 €
FONCT	+176 207,51€		55 880,88€			+232 088,39 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	232 088,39 €
<u>Affectation obligatoire :</u> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	89 127,21 €
<u>Solde disponible affecté comme suit :</u> Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	142 961,18 €
<u>Total affecté au compte 1068 :</u>	89 127,21 €

- Comptes administratifs 2019

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	<i>Dépenses ou Déficit</i>	<i>Recettes ou Excédent</i>	<i>Dépenses ou Déficit</i>	<i>Recettes ou Excédent</i>	<i>Dépenses ou Déficit</i>	<i>Recettes ou Excédent</i>
Résultats reportés		176 207,51	94 091,35			82 116,16
Opérations de l'exercice	239 939,29	295 820,17	240 423,34	245 387,48	535 759,46	426 113,60
TOTAUX	239 939,29	472 027,68	334 514,69	245 387 48	574 453,98	717 415,16
Résultats de clôture		232 088,39	-89 127,21			142 961,18
TOTAUX CUMULES		232 088;39	-89 127,21			142 961,18
RESULTATS DEFINITIFS		232 088,39	-89 127,21			142 116,16

COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DE L'EAU/ASSAINISSEMENT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	<i>Dépenses ou Déficit</i>	<i>Recettes ou excédent</i>	<i>Dépenses ou Déficit</i>	<i>Recettes ou Excédent</i>	<i>Dépenses ou Déficit</i>	<i>Recettes ou Excédent</i>
Résultats reportés		18 511,13		69 200,81		87 711,94
Opérations de l'exercice	47 050,70	49 518,09	3333,75	11827,89	50 384,45	
TOTAUX	47 050,70	68029.22	3333,75	81 028,70	50 384,45	149 057,92
Résultats de clôture		20978.52		77 694,65		98 673,47
TOTAUX CUMULES		20978.52		77 694,65		
RESULTATS DEFINITIFS		20 978,52		77 694,65		98 673,47

- Vote budgets primitifs 2020

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	373 301.18 €	373 301,18 €
Investissement	483 754,42 €	483 754,42 €
TOTAL	857 055,60 €	857 055,60 €

COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DE L'EAU/ASSAINISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	71 422,27 €	71 422,27 €
Investissement	89 522,84 €	89 522,84 €
TOTAL	160 945,11 €	160 945,11 €

- **Vote des taux d'imposition**

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition en vigueur à savoir :

- Taxe d'habitation : 8.09%
- Taxe foncière bâti : 9.63 %
- Taxe foncière non bâti : 48.63 %

- **Travaux d'éclairage public – Lotissement et route de Saint-Haon**

Des travaux d'amélioration de l'éclairage public sont prévus au second semestre 2020 au lotissement et sur la route départementale en direction de Saint-Haon.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire auquel la commune a transféré la compétence Éclairage Public.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à

- Lotissement : 8 410,68 € HT
- Route Départementale : 17 841,26 € HT

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de 55 %, soit :

- Lotissement : 8 410,68 € HT x 55% = 4 625,87 €
- Route Départementale : 17 841,26 € HT x 55% = 9 812,69 €

Le conseil municipal approuve l'avant-projet des travaux et confie la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, auquel la commune est adhérente.

- **Travaux d'enfouissement réseau Basse Tension – Lotissement et route de Saint-Haon**

Des travaux d'enfouissement des réseaux basse tension sont prévus au second semestre 2020 au lotissement et sur la route départementale en direction de Saint-Haon.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à

- Lotissement : 27 347,99 € HT
- Route Départementale : 53 561,99 € HT

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de 30 %, soit :

- Lotissement : 27 347,99 € HT x 30% = 8 204,40 €
- Route Départementale : 53 561,99 € HT x 30% = 16 068,53 €

Le conseil municipal approuve l'avant-projet des travaux et confie la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, auquel la commune est adhérente.

- **Infrastructure de Recharge pour Véhicule Electriques (IRVE)**

Transfert de l'exercice de la compétence « IRVE » : création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (IRVE) » au Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Loire.

- **Recrutement d'un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité**

- 1 agent de catégorie C à temps non complet de 20/35^{ème} et d'indice brut 348, indice majoré 326 à partir du 9 juillet 2020 au 9 septembre 2020 pour une durée de 2 mois pour accroissement d'activité pour mission d'employé communal polyvalent

- **Recrutement d'emploi saisonnier de surveillant de baignade au Lac du Bouchet**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal qu'au vu de la jurisprudence, la mise en place d'une baignade surveillée au Lac du Bouchet, incombe à la Commune du Bouchet-Saint-Nicolas.

Il convient de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité. Au vu de la mission qui lui sera confié, il convient de créer ce poste au grade d'opérateurs ou éducateurs des activités physiques et sportives pour les mois de juillet et aout 2020.